

PROTCOLE SANITAIRE LYCEE ALPHONSE DE LAMARTINE TRIPOLI (présenté au CE du mercredi 19 mai 2020 et mis à jour suite à la CHS du 22 septembre)

L'établissement est fermé aux élèves depuis le lundi 2 mars 2020.

Un enseignement à distance a été mis en place dès l'annonce de la fermeture en s'appuyant sur l'expérience acquise lors des fermetures liées aux mouvements sociaux et ce dispositif a été largement développé. Ceci a permis de poursuivre l'avancement des programmes.

Malgré la décision du ministère libanais de l'Education nationale de ne pas rouvrir les établissements scolaires, un protocole sanitaire a été élaboré afin de prévoir son application au cas où une réouverture en septembre serait soumise à des contraintes sanitaires. Il va de soi qu'il serait revu et adapté en cas de nouvelles consignes.

Ce travail a été mené par la CHS, commission composée, outre la Direction, des représentants des personnels et des parents, l'infirmière, ainsi que le Dr Kassaa, membre du CDP et invité à cette occasion. Cette réunion s'est tenue au lycée le 18 mai. La partie pédagogique a été traitée par le Conseil pédagogique et le Conseil des Maîtres réunis en visioconférence le 18 mai également. Enfin, le CVL, le CVC et le CVE ont été consultés par visio le 19 mai. Le protocole a été réétudié afin d'accueillir les élèves par demi groupes à compter du lundi 28 septembre (CHS du 22 septembre).

Les thématiques sont les suivantes :

- Nettoyage / désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classe et autres lieux de l'établissement
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Récréations
- Enseignements spécifiques
- Activités périscolaires
- Transports
- Personnels
- Cas suspect ou avéré
- Formation, information, communication

Ce protocole repose sur quatre piliers fondamentaux :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrière
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels



1. NETTOYAGE DESINFECTIION DES LOCAUX

Les locaux seront désinfectés avant la reprise des cours et nettoyés selon un protocole très strict en collaboration avec une société spécialisée dans ce domaine, Sani Suisse. Cette société a assuré une formation à tous les agents le vendredi 22 mai.

Un traitement quotidien est prévu. Les recommandations de cette société seront strictement appliquées (types de produits à utiliser, fréquence de nettoyage et d'aération). Une attention particulière sera accordée aux endroits sensibles (poignées de portes, interrupteurs, rampes, barreaux).

Concernant la climatisation, en l'absence d'indications claires, les filtres seront nettoyés avant la reprise, la fréquence de nettoyage sera à affiner avec la société Sani Suisse, et une aération des salles de classe sera obligatoire notamment avant l'arrivée des élèves, mais également à minima entre chaque heure de cours.

2. SANITAIRES

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés selon les mêmes principes que les salles, mais également après chaque passage.

Pour les usagers, du savon sera mis à disposition dans les sanitaires et une vérification pluriquotidienne sera effectuée. Seront également mis à disposition de l'essuie-main papier et installées des poubelles fermées.

Le nombre d'élèves présents dans les sanitaires sera limité et contrôlé par les surveillants des couloirs au 2nd degré et les agents de service au 1^{er} degré. Un marquage au sol indiquera les sens de circulation et les distances de sécurité à respecter. Les toilettes seront affectées par groupe de salles de classe.



3. ACCUEIL DES ELEVES

Port du masque

Tout personnel et tout élève devra porter un masque dès son entrée dans l'établissement, à l'exception :

- des élèves de maternelle (visière possible, à défaut, masque obligatoire),
- des élèves ou personnels affectés de problèmes médicaux justifiant qu'ils en soient dispensés (certificat médical obligatoire).

Il sera fourni par les familles (minimum de deux masques par jour).

Les types de masques à privilégier ou à proscrire devront suivre les préconisations médicales. L'établissement doit prévoir un stock de masques à destination des élèves pour pallier à d'éventuels

oublis (1^{er} oubli : dépannage par l'établissement ; 2^{ème} oubli : refus d'entrée).
Les gants ne sont d'aucune utilité et seront interdits.

Entrée dans l'établissement / Sortie de l'établissement

L'entrée se fera après un contrôle rigoureux par les personnes présentes à l'entrée, et 4 points d'entrée sont prévus afin de limiter les temps d'attente : vérification du port du masque et prise de température (3 personnes par point d'entrée, deux pour la prise de t°, l'autre pour s'assurer que les distances sont bien respectées, distances matérialisées par des marquages au sol). Le lavage des mains avec du gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée de l'établissement (ou avec le propre gel de l'élève) sera obligatoire.

Ces personnes porteront un masque et disposeront de solution hydro alcoolique.

L'enfant suivra ensuite le marquage au sol et se rendra directement dans la salle qui lui est affectée. A l'entrée dans la salle, il se nettoiera les mains avec une solution hydro alcoolique mise à disposition dans chaque salle de classe ou avec son propre gel. Les parents des élèves de maternelle et de CP (prise de température et nettoyage des mains au gel hydro alcooliques obligatoires) accompagneront leurs enfants en classe et les y récupéreront selon un protocole et un sens de circulation imposés.

La sortie de l'établissement se fera par les entrées dédiées à l'accueil des élèves (4 points d'entrée et de sortie) selon des parcours fléchés et imposés. Les parents attendant leurs enfants devant l'établissement devront obligatoirement porter un masque.

Transport scolaire

Le transport scolaire ne sera pas mis en place jusqu'à nouvel ordre.

Organisation de la semaine de cours

Le principe retenu est d'alterner l'enseignement en présentiel et en distanciel de façon croisée et donc par alternance. En présentiel les élèves par demi-groupes de 8 h à 12 h ou 13h selon l'âge des enfants, à distance l'après-midi (maximum de 2h) pour le groupe qui n'a pas eu cours le matin.

4. SALLES DE CLASSE

Organisation des salles de classe

La distance minimale d'1,5 mètre sera scrupuleusement respectée. Il sera ainsi possible d'accueillir au maximum une demi-classe (de 12 à 18 élèves selon les niveaux et les salles). Le mobilier, positionné avant l'arrivée des élèves, ne sera pas bougé une fois les élèves en classe (marquages au sol).

Mobilier et matériel non nécessaires seront neutralisés.

Les portes et les fenêtres seront ouvertes avant l'arrivée des élèves, durant les temps de pause et en fin de journée.

Les élèves ne changeront pas de salles pour ne pas mélanger les groupes. Ce sont les professeurs qui se déplaceront. Une place fixe sera attribuée à chaque élève.

Matériel scolaire

Il sera absolument interdit d'emprunter et d'échanger tout matériel scolaire (livres, cahiers, feuilles, stylos, règles...). Chaque élève doit apporter son matériel et le rapporter à la maison en fin de journée. La désinfection d'objets à usage collectif (feutre du tableau, grande règle, petit matériel en maternelle) sera assuré par la maîtresse ou l'ATSEM à l'aide de lingettes désinfectantes.

5. AUTRES LIEUX DE L'ETABLISSEMENT

Restauration

Cet espace sera fermé jusqu'à nouvel ordre. Les élèves devront apporter leurs collations personnelles sans qu'il ne soit possible de les partager avec d'autres élèves. L'usage de gourdes individuelles doit être privilégié, de même qu'une nourriture saine et équilibrée.

Foyer des élèves

Il sera fermé

La BCD, le CDI et les salles informatiques

Ils seront fermés. Le prêt de livres ou de documents pourra se faire sur commande. Les professeurs documentalistes assureront la livraison aux élèves dans les salles de classe.

Gymnase, vestiaires et douches

Vestiaires et douches seront fermés pour les activités d'enseignement. L'utilisation du gymnase pourra être envisagée comme lieu de récréation (1er degré) en cas de non-utilisation pour l'EPS (activités en extérieur privilégiées, voir ci-dessous, point 8).



6. GESTION DE LA CIRCULATION DES ÉLÈVES ET DES ADULTES

Règles de circulation

Un sens unique de circulation sera établi dans l'établissement en veillant à supprimer tout croisement de flux d'élèves. Un marquage visible par tous sera mis en place.

Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.

7. RECREATIONS

Les récréations (10 minutes) auront lieu dans les salles de classe au collège et au lycée.

Des pauses de 15 minutes seront mises en place à l'extérieur pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire, 4 espaces différents pouvant être utilisés pour éviter tout brassage d'élèves.

Les jeux de contact et de ballons, tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées seront interdits.

8. ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

Les cours d'EPS ne seront dans un 1^{er} temps que dispensés prioritairement aux élèves de 1^{ère} et de Tle, selon un protocole bien précis (voir document joint). Ni vestiaires ni douches ne seront accessibles et les terrains extérieurs seront privilégiés. Les cours d'Arts plastiques pourront être assurés sans échange de matériel ou avec nettoyage obligatoire de tout matériel partagé. Les élèves seront fortement encouragés à disposer de leur propre matériel. Concernant les TP et la Technologie, un protocole spécifique sera mis en place (nettoyage des claviers et souris entre chaque utilisation, aucun échange de matériel, nettoyage du matériel entre chaque TP).

Les professeurs d'EPS et d'arts plastiques pourront être utilement mobilisés sur leurs créneaux libérés pour assurer un soutien à l'équipe de vie scolaire dans l'encadrement des élèves.

9. ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les activités périscolaires ne seront pas maintenues.

10. PERSONNELS, FOURNISSEURS, PARENTS

Les personnels seront obligés de se protéger en portant un masque. L'établissement fournira les masques à chaque personnel. Le port des gants n'est pas autorisé.

Professeurs : le matériel partagé (ordinateurs dans les classes) sera désinfecté par chaque enseignant quittant la salle avant toute utilisation ultérieure.

Les salles des professeurs seront aménagées de façon à respecter la distanciation physique (sièges distants d'au moins 1 mètre). Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition. Le matériel partagé (ordinateurs) sera désinfecté par chaque utilisateur.

Personnel d'accueil : protégé derrière une vitre, port obligatoire du masque.

Personnel de maintenance : éviter le partage des outils. Si ce n'est pas possible, les outils seront nettoyés avant et après leur utilisation.

Des solutions hydro alcooliques seront mises à leur disposition

Fournisseurs et personnels extérieurs : ils seront soumis aux règles de ce protocole, notamment le lavage des mains (ou désinfection avec une solution hydro alcoolique), le port du masque, la prise de température...

Parents : la communication à distance sera privilégiée. Si ce n'est pas possible, l'accueil se fera dans le respect des gestes barrière (lavage des mains à l'entrée, prise de température et port du masque obligatoire y compris devant le lycée). Ils devront éviter les rassemblements autant que possible.

La loge est tenue de demander à toute personne qui se présente à l'entrée de l'établissement de respecter le protocole sanitaire, sous peine de se voir refuser l'accès.

11. PERSONNES VULNERABLES / CAS SUSPECT OU AVERE

Personnes vulnérables

- Les élèves ne pourront pas venir en classe s'ils présentent des signes de maladie. Les enfants souffrant d'une pathologie sensible ou de maladies immunitaires : un certificat médical devra obligatoirement être fourni par la famille, précisant l'autorisation de suivi de la scolarité et les éventuelles dispositions particulières à mettre en œuvre.

A titre indicatif, voici le texte qui s'applique en France pour la définition des personnes vulnérables :
« Les personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 dont la liste a été définie par le décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 sont les personnes :

- âgées de 65 ans et plus ;
- ayant des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- ayant un diabète non équilibré ou présentant des complications ;



- *présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;*
- *présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;*
- *atteintes de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;*
- *présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;*
- *atteintes d'une immunodépression congénitale ou acquise :*
 - ✓ *médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ; infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;*
 - ✓ *consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;*
 - ✓ *liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;*
- *atteintes de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;*
- *présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;*
- *étant au troisième trimestre de la grossesse.*

Les personnes vivant au domicile d'une personne considérée comme vulnérable au regard de ces critères peuvent également bénéficier du dispositif. »

Cas suspect ou avéré

- **Procédure en cas de contact avec un cas positif (élève ou personnel) :** Information immédiate du médecin scolaire et des autorités sanitaires, qui dicteront la conduite à tenir.

Procédure en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

- Dès repérage, envoi immédiat à l'infirmerie (accompagnement par un surveillant au 2nd degré, par un personnel de service au 1^{er} degré). Port du masque obligatoire.
- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée (à l'infirmerie) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant (certificat de non contagion ou de non contagiosité).

En cas de test positif :

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.
- Information immédiate du médecin scolaire et des autorités sanitaires, qui dicteront la conduite à tenir.

Procédure en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne

En cas de test positif :

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade.
- Information immédiate du médecin scolaire et des autorités sanitaires, qui dicteront la conduite à tenir.

Le personnel ne pourra reprendre son poste qu'après un avis du médecin traitant (certificat de non contagion ou de non contagiosité).

12. FORMATION, INFORMATION, COMMUNICATION

Les personnels enseignants

Ils seront formés et préparés pour la reprise grâce à des réunions organisées avant la rentrée des élèves

Les personnels d'entretien

La société Sani Suisse a organisé le vendredi 22 mai une session de formation aux techniques de nettoyage et de désinfection et l'Agent chef veillera à leur stricte application

Les élèves

Ils seront informés des dispositions du protocole sanitaire par l'envoi de celui-ci à leurs parents et ils seront conviés à des réunions d'information par visioconférence avant leur retour en classe sous l'égide de leur professeur principal ou de leur maitresse.

Les délégués des élèves seront associés au processus d'information de leurs camarades (si pertinent).

Des affiches rappelant les principes fondamentaux du protocole seront disposées dans l'ensemble de l'établissement sous forme de pictogrammes et dans les deux langues. Les écrans TV seront également utilisés pour diffuser des messages de prévention. Le jour de la rentrée sera pour tout ou partie consacré à un retour sur le confinement, l'appropriation des consignes sanitaires et des modalités organisationnelles.

Les parents

Ils seront informés par l'envoi du protocole sanitaire et par un document récapitulatif. Il leur sera notamment rappelé qu'ils devront impérativement prendre le t° de leur enfant et vérifier que ce dernier ne présente aucun symptôme avant le départ de la maison. Si tel est le cas (t° anormalement élevée et / ou symptôme suspect), il est de leur responsabilité de ne pas envoyer leur enfant à l'école et d'en informer l'établissement dans les meilleurs délais. La nécessité de fournir à leur enfant masques (2 par jour minimum) et gel hydro alcoolique (selon les niveaux de classe) sera également rappelée. Ils devront par ailleurs dès leur arrivée à la maison désinfecter les affaires scolaires de leurs enfants.